

Réinscription des étudiants autorisés à redoubler ou bénéficiant d'un aménagement de cursus

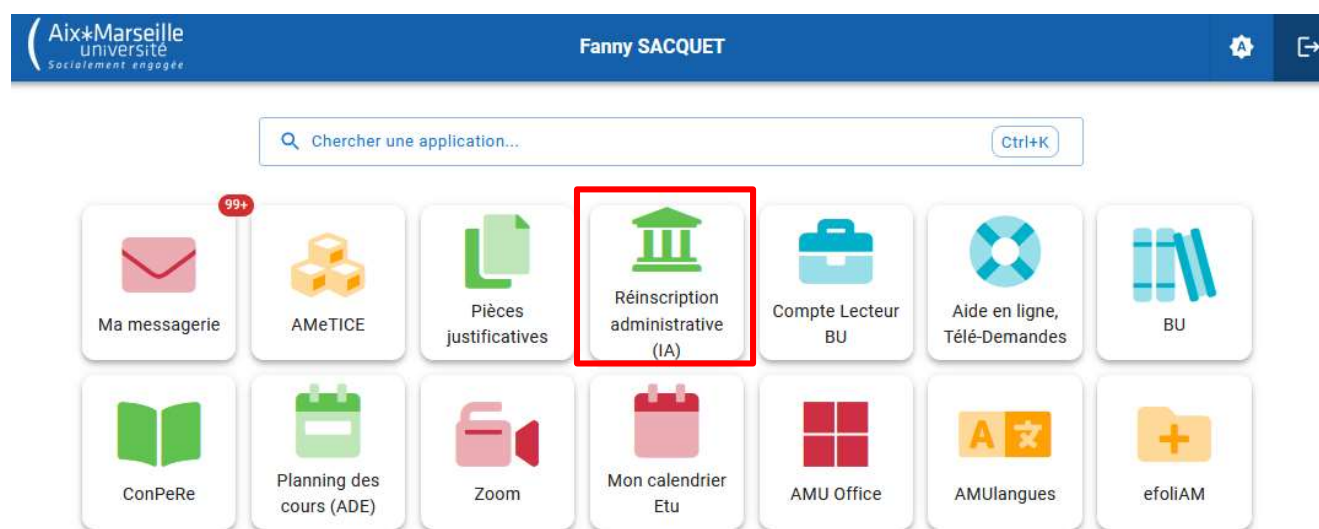
Ce guide concerne uniquement les étudiants en formation initiale autorisés à redoubler ou bénéficiant d'un aménagement de cursus (Master sur 2 ans)

Étape 1 : Réception du laissez-passer

Le Bureau des Masters crée votre laissez-passer d'inscription et vous adresse un courriel vous informant que vous pouvez procéder à votre réinscription.

Étape 2 : Effectuer votre réinscription administrative (IA) en ligne

Après réception du courriel du Bureau des Masters vous informant que votre laissez-passer a été créé, **connectez-vous** à votre **ENT** AMU et sélectionnez l'onglet « **Réinscription administrative (IA)** » afin de finaliser votre inscription.



Date limite de réinscription :

Le 10/09/2026 avant 17h00.

Aucune réinscription administrative ne pourra être effectuée après cette date.

Avant de commencer et pour garantir le bon déroulement de votre inscription :

- Utilisez **exclusivement le navigateur Mozilla Firefox** ;
- N'effectuez pas votre inscription depuis une tablette ou un téléphone portable.

Votre **identifiant ENT** est composé de la première lettre de votre nom de naissance en minuscule suivie de votre numéro étudiant (disponible sur certificat de scolarité et carte étudiante).

En cas de **Mot de passe oublié** réinitialisez-le avant de commencer votre inscription : <https://sesame.univ-amu.fr/forgetPassword>

Un lien de réinitialisation sera envoyé sur l'adresse électronique personnelle enregistrée dans votre compte AMU. Si aucune adresse personnelle n'a été renseignée, vous devrez contacter la DIRNUM (dirnum-campus-timone-contact@univ-amu.fr).

Pensez à préparer :

- Votre numéro d'acquittement CVEC (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- Une carte bancaire si vous êtes redevable des droits d'inscription.

Pour toute question ou difficulté relative à cette inscription, vous pouvez vous adresser à l'assistance en ligne en envoyant un mail à dirfor-assistance@univ-amu.fr en précisant votre identifiant, nom, prénom et le problème rencontré.

Païement :

Le **règlement des droits d'inscription** s'effectue en ligne lors de l'inscription administrative.

Tarifs :

Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : 105€

Droits d'inscription :

Votre situation	Droits d'inscription (Master)
Étudiant français, européen ou non soumis aux droits différenciés	255 €
Étudiant extra-communautaire soumis aux droits différenciés sans exonération (paye 100%)	3 950 €

Vous avez un doute sur votre situation ?

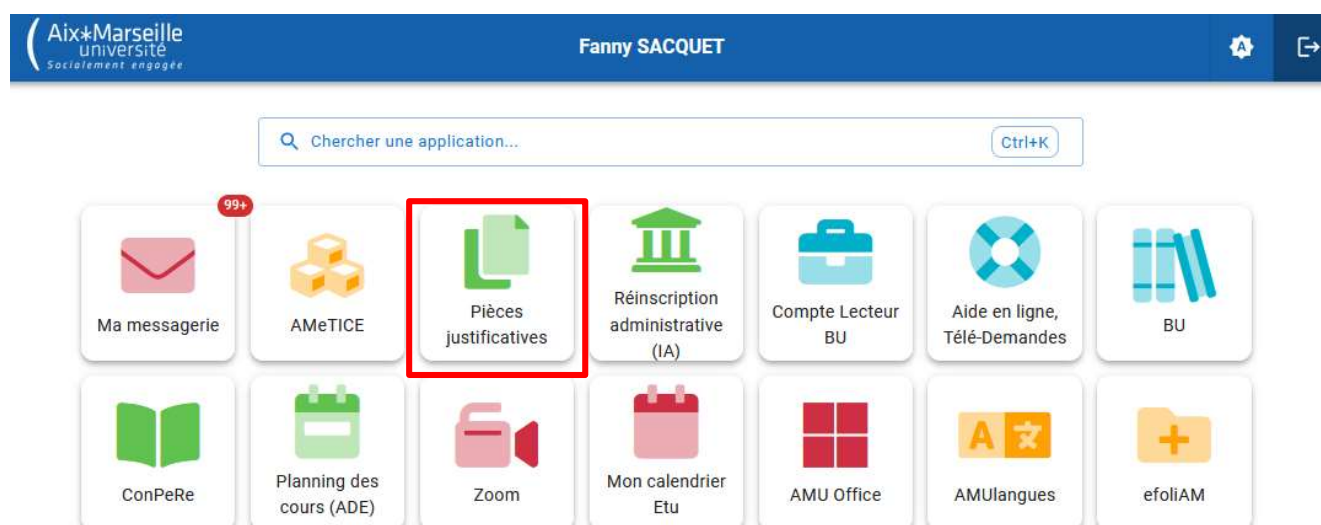
Pour connaître les étudiants concernés par les droits différenciés, les critères de non-assujettissement et les possibilités d'exonération, consultez la page officielle d'Aix-Marseille Université : [Droits d'inscription différenciés – AMU](#)

Si vous êtes soumis aux droits d'inscription différenciés, le paiement reste exigible au moment de l'inscription administrative, même si vous avez demandé l'examen de votre situation.

Étape 3 – Déposer et suivre vos pièces justificatives

Une fois votre réinscription administrative terminée, connectez-vous à votre **ENT** et ouvrez le menu « **Pièces justificatives** ».

Déposez l'ensemble des documents demandés dans les emplacements prévus.



Vérification de votre dossier

Les pièces justificatives sont vérifiées par le **Bureau des Masters** dans l'**ordre de leur transmission**. Merci de ne pas relancer le service tant que votre dossier est en cours de traitement.

Pièces à fournir :

- **Pièce officielle d'identité** avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou titre de séjour ou permis de conduire (étudiant français et européens)
- Attestation d'inscription ou d'exonération de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus** : [CVEC](#)
- **Photo** d'identité récente au format 35X45 mm (à télécharger dans l'ENT au format JPEG ou JPG ou PNG)
- Copie du **Baccalauréat**
- Copie du **dernier diplôme obtenu** (ou l'attestation de réussite) + si différent la **copie du M1 ou équivalence de M1 qui permet de candidater en Master 2** (ou l'attestation de réussite)
- **Attestation de responsabilité civile** (vie privée, civile, scolaire, extra-scolaire, civile étudiant ou garantie responsabilité civile) au nom et prénom de l'étudiant couvrant l'étudiant pour l'année universitaire en cours (à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, banque, certaines mutuelle étudiantes) **Attention, la responsabilité civile professionnelle n'est pas recevable.**
- Formulaire « **Autorisation de cession de droit à l'image** » (annexe 1)
- **Pour les boursiers de l'enseignement supérieur** : Notification officielle du CROUS pour l'année universitaire en cours
- **Pour les étudiants qui bénéficie d'une exonération des droits différenciés** : Le justificatif en fonction de la situation (annexe 2)
- **Pour les étudiants Français âgés de 18 à 24 ans inclus** : L'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Comprendre le statut de vos pièces justificatives :

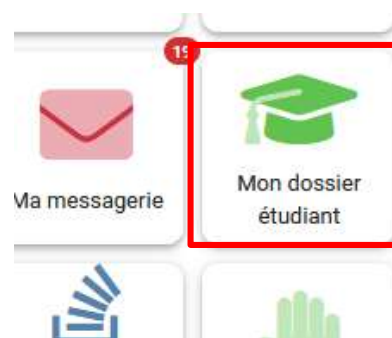
Statut	Signification	Action à effectuer
● En attente	La pièce n'a pas encore été déposée.	Déposer le document demandé.
● Refusé	La pièce a été vérifiée mais n'est pas conforme.	Lire le commentaire, corriger puis déposer une nouvelle version.
● Validé	La pièce est conforme.	Aucune action.

Important : L'étape 3 est considérée comme terminée uniquement lorsque l'ensemble de vos pièces justificatives est au statut « Validé ».

Étape 4 – Éditer et vérifier votre certificat de scolarité

Connectez-vous à votre **ENT** dans la rubrique « **Mon dossier étudiant** ».

Vous pourrez alors télécharger votre certificat de scolarité, document officiel attestant de votre inscription à Aix-Marseille Université.



Si vous constatez une **erreur dans votre état civil**, adressez un courriel à smpm-scol-masters@univ-amu.fr avec l'objet « **correction certificat de scolarité** » et en fournissant votre **n° étudiant** + une **copie d'une pièce d'identité** en cours de validité + la **description précise de la correction** à apporter. Le Bureau des Masters procédera à la mise à jour de votre dossier dans les meilleurs délais.

Étape 5 : Mise à jour de votre carte étudiante

Dès que votre certificat de scolarité est disponible, **présentez-vous à la scolarité au Bureau des Masters** pendant les heures d'ouvertures **avec votre carte étudiante + votre certificat de scolarité**.

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 13h-16h

Mercredi : 9h-12h (fermé l'après-midi)

La vignette de l'année universitaire sera apposée sur votre carte afin de la mettre à jour.

Étape 6 – Procéder à votre inscription pédagogique

Une fois votre **inscription administrative (IA) finalisée**, vous devez procéder à votre **inscription pédagogique (IP)** selon les modalités définies par le **Département des Masters**.

Pour toute information relative à votre **inscription pédagogique**, contactez directement le département des Masters, seul compétent pour l'inscription pédagogique : smpm-dpt-masters@univ-amu.fr

L'inscription est considérée comme définitivement finalisée uniquement après la réalisation de l'inscription pédagogique, selon les modalités définies par le Département des Masters.

Récapitulatif des mails d'assistance

Vous avez un problème concernant :	Contact
L'inscription en ligne	dirfor-assistance@univ- amu.fr
L'activation ENT	dirnum-campus-timone-contact@univ-amu.fr
Candidats en situation de handicap	dvec-bve-mh-campus-timone@univ-amu.fr
Les pièces justificatives	smpm-scol-masters@univ-amu.fr
L'inscription pédagogique	smpm-dpt-masters@univ-amu.fr

AUTORISATION DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Tél : Email :

☐ **majeur** et en capacité de signer ce formulaire en mon nom.

☐ en qualité de père ☐ en qualité de mère ☐ en qualité de représentant légal de mon enfant **mineur** :

Nom : Prénom :

Date de naissance.....

☐ autorise

☐ n'autorise pas

le président d'Aix-Marseille Université ou son représentant

Jardin du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13284 Marseille Cedex 07

à me/le filmer ou me/le photographier (textes, sons, images) en vue d'une reproduction sur tout type de publication dans le but d'une conservation, diffusion et/ou représentation par télédiffusion en direct ou en différé sur tout ou partie des différents supports de communication externe ou interne d'Aix-Marseille Université, actuellement disponibles ou à venir et dont la liste figure ci-dessous :

- Supports papiers, informatiques, pédagogiques et numériques
- Présence lors d'évènements
- Publicité ayant pour objet la promotion d'Aix-Marseille Université et associés.

Ces supports auront une diffusion non commerciale auprès de nos publics cibles (partenaires, étudiants, enseignants,...)

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans et est accordée à titre gratuit et à des fins exclusivement d'information, de formation, d'enseignement et de recherche. Cette exploitation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou à toute autre utilisation préjudiciable.

Fait en 1 exemplaire à....., le.....

Signature

Conformément à la réglementation applicable, à savoir le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) (2016/679 du 17 avril 2016) et la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez du droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au DPO d'AMU (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/donnees-personnelles-et-saisine-du-dpo>). »

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SPECIFIQUES AUX ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES - LISTE 2

Année 2026-2027

(Pour les étudiants internationaux hors Union Européenne et hors Espace Economique Européen, Suisse, Andorre, Monaco)
(Sworn statement for foreign students from outside the European Union, the European Economic Area, Switzerland, Andorra, Monaco)

Si la copie du titre de séjour vous est réclamée, cette demande a pour objectif de vérifier le cas échéant, le bénéfice d'une exonération des droits différenciés.

Situation	Pièces justificatives à fournir
Etudiant inscrit en France en 2018/2019 - dans un établissement public français d'enseignement supérieur, - dans un Centre de Français Langue Etrangère, - pour préparer un diplôme national ou diplôme d'établissement	Copie d'un justificatif d'inscription administrative en 2018/2019 (carte étudiant, certificat de scolarité, autre document attestant une inscription) si vous n'étiez pas inscrit à amU.
Etudiant inscrit à amU au moins une fois durant les périodes de 2019/20 à 2021/22	Copie d'un justificatif d'inscription administrative durant les périodes de 2019/20 à 2021/22 (certificat de scolarité, autre document attestant une inscription)
Etudiant inscrit à AMU au moins une fois durant les périodes de 2022/23 à 2024/25 et ayant une nationalité extracommunautaire faisant partie de la liste des pays exonérés partiellement par AMU	Copie d'un justificatif d'inscription administrative durant les périodes de 2022/23 à 2024/25 (certificat de scolarité, autre document attestant une inscription)
Membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse	Copie du titre de séjour portant la mention : « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE/EEE/SUISSE » OU « carte de séjour - Directive 2004/38/CE ».
Etudiant Québécois	Copie du passeport canadien en cours de validité (le jour de l'inscription) Copie de la carte d'assurance maladie québécoise
Résident longue durée titulaire d'une carte de résident	Copie du titre de séjour portant la mention « carte de résident » : « carte de résident de longue durée - UE » ou « certificat de résident algérien de 10 ans »
Etudiant mineur descendant direct d'un résident de longue durée ou à charge d'un résident longue durée	Mêmes pièces justificatives que ci-dessus et preuve de rattachement de l'étudiant (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille)
Fiscalement domicilié en France Ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France dans les 2 cas depuis au moins 2 ans au 01/01/2026	Copie des 2 avis d'imposition 2024-2025 portant respectivement sur les revenus 2023-2024 (ou avis de situation déclarative) - de l'étudiant - En cas de rattachement joindre en plus la déclaration des revenus du foyer fiscal auquel la personne est rattachée et sur laquelle son état civil doit être mentionnée
Bénéficiaire du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire	Copie du titre de séjour portant la mention : « réfugié » ou « protection subsidiaire » / carte de résident portant la mention « réfugié » suivie de la nationalité ou « protection subsidiaire »
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié	Mêmes pièces justificatives que ci-dessus et preuve de filiation (extrait d'acte de naissance, livret de famille...) ou jugement de tutelle avec traduction française par traducteur assermenté
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire	Mêmes pièces justificatives ci-dessus et preuve de filiation (extrait d'acte de naissance, livret de famille...) ou jugement de tutelle avec traduction française par traducteur assermenté
Bénéficiaire d'une exonération totale ou partielle d'Ambassade	Copie de la décision d'exonération de l'Ambassade
Bénéficiaire d'une bourse du Gouvernement Français (BGF)	Copie de la décision d'attribution de bourse
Bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux (BCS)	Copie de la décision d'attribution de bourse